

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES
MIRABEAU

SEANCE DU 10 Avril 2024

11X24

L'an deux mille vingt -quatre et le dix du mois d' Avril, à 17H45,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes Mirabeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances au 8 Avenue du Général Leclerc,

Sous la présidence de Madame Agnès PASQUALETTO-AMIEL, Vice-Présidente du CCAS,

Et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents: Mme Agnès PASQUALETTO – AMIEL – Mr Fabrice VEGA – Mme Caroline TCHELEKIAN – Mr Jean COUPIER – Mme Rosy INAUDI – Mme Sylvia PENELET – Mme Mireille NELIAS – Mr Jean-Claude MARTIN – Mme Annie MARTIN – Mme Danielle MARRAS – Mme Véronique NELLI

Excusés: Mr Michel AMIEL – Mme Joelle REYNAUD-FIORILE

Pouvoirs : 1

Absents : Mme Audrey GIALLO

VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2311-5 et R.2311-13 autorisant de procéder à la reprise anticipée des résultats, lorsque le compte administratif n'a pas été voté avant celui du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération n°2023/26 en date du 30 Juin 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er Janvier 2024,

Vu la délibération N° 195 du 17 Décembre 1996, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de voter le budget de la commune par nature ;

Vu la délibération N° 1X24 du 11 Mars 2024, relative au débat préalable au vote du budget primitif 2024 ;

Considérant la note explicative sur le budget primitif 2024, ann
délibération ;

Madame La Vice-Présidente soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le Budget Primitif de l'exercice 2024 qui s'élève :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- en section de Fonctionnement à :	942065 €	942065 €
- en section d'Investissement à :	3870 €	22158.74 €
TOTAL :	945935 €	964223.74 €

Après l'avoir examiné et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE ET VOTE** le budget primitif de l'exercice 2024, par chapitre, qui s'équilibre en recettes et dépenses, à la somme de **945935 € en dépenses, et à 964223.74 € en recettes.**

- **SE PRONONCE** comme suit :

- * **POUR : 12**
- * **CONTRE : 0**
- * **ABSTENTION : 0**

Agnès PASQUALETTO - AMIEL
Vice-Présidente du CCAS

